

ADMINISTRATION COMMUNALE DE CLERVAUX

ENQUETE DE COMMODO ET INCOMMODO

AVIS

En vertu de l'article 10 de la loi modifiée du 10.6.1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que la société anonyme EXCELLENCE HÔTELS a sollicité l'autorisation suivante :

Modification du délai de mise en exploitation d'un hôtel, d'une piscine et de ses installations (no. dossier : 3/25/0258)

Le dossier est déposé au secrétariat communal de Clervaux du **27 janvier au 11 février 2026** inclusivement pour y être consulté par tous les intéressés.

Clervaux le 27 janvier 2026

Pour le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Clervaux

(s) Georges Keipes, bourgmestre (s) Max Keiffer, secrétaire

